

Les élus se sont réunis le 6 décembre 2021 en séance ordinaire (29 votants),
parmi les points à l'ordre du jour :

- > Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022
- > Recrutement d'agents en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) pour l'Accueil Collectif de Mineurs
- > Révision du Plan Local d'Urbanisme
- > Projet d'enfouissement des réseaux rue Voltaire
- > Modification du Plan Local d'Urbanisme
- > Signature convention de partenariat avec un référent santé et inclusion
- > Frais de relance « Les Frimousses »
- > Projet de division de parcelle rue Émile Zola

1. Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022

Une demande d'ouverture a été sollicitée pour permettre l'ouverture de l'ensemble des commerces alimentaires les dimanches en fin d'année 2022.

À cet effet, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accorder pour les commerces de détail de Roost-Warendin une dérogation permettant l'ouverture aux 5 dimanches suivants :

- Dimanche 20 novembre 2022,
- Dimanche 27 novembre 2022,
- Dimanche 4 décembre 2022,
- Dimanche 11 décembre 2022,
- Dimanche 18 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Recrutement d'agents en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) pour l'Accueil Collectif de Mineurs

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des animateurs pour encadrer les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) des petites et grandes vacances de l'année civile 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 8 février 2021. Après la phase de diagnostic, la commission PLU a élaboré un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Cette présentation a fait l'objet d'un débat lors du Conseil municipal.

Les orientations retenues sont les suivantes :

Orientation 1 : conforter et densifier le tissu urbain existant.

Orientation 2 : vers une croissance démographique adaptée aux besoins du territoire et des habitants.

Orientation 3 : maintenir et diversifier le tissu économique local.

Orientation 4 : favoriser des aménagements durables, sobres, sains et sécurisés.

Orientation 5 : préserver les coupures d'urbanisation et le patrimoine naturel.

Orientation 6 : valoriser le patrimoine paysager, culturel et touristique.

DÉBAT ACTÉ

4. Projet d'enfouissement des réseaux rue Voltaire



Afin de poursuivre les travaux engagés rue Voltaire en 2018, la ville va s'engager dans des travaux d'enfouissement des réseaux depuis le square Dannay jusqu'à la rue Jean-Baptiste Lebas. Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 va être déposée.

Le financement sera assuré comme suit :

• Demande DETR (État)	45 %	130 500 euros
• Autofinancement	55 %	159 500 euros
• Montant de l'opération		290 000 euros

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU, une phase de mise à disposition du dossier de modification simplifiée se déroulera en mairie de Roost-Warendin du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022.

24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

5. Signature convention de partenariat avec un référent santé et inclusion

Les établissements accueillant plus de 10 enfants doivent s'engager dans un partenariat avec un « référent santé et inclusion ». Dans un souci de conformité à la réglementation et pour le bien-être des enfants, une convention a donc été établie et détaille les modalités d'intervention du professionnel au sein du multi-accueil « Les Frimousses ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Frais de relance « Les Frimousses »

Dans le cas où des familles fréquentant le multi-accueil « Les Frimousses » ne s'acquittent pas de leur facture dans les délais impartis, le Trésor Public appliquera des frais de relance à hauteur de 15 €. Cette règle sera identique à ce qui se pratique pour les autres services municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Projet de division de parcelle rue Émile Zola

La ville est propriétaire d'un terrain rue Émile Zola. Elle souhaite le diviser en vue de le revendre en trois parcelles de 640 m² à bâtir pour la construction de logements individuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

